Ville de NIORT

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

A.V.A.P.

Document d'approbation

Ghéco
I. BERGER-WAGON, chargée d'études
C. BLIN, assistante d'études

Echelle: 1/2500e

Centre-ville Est

- Limite du périmètre de l'A.V.A.P.
- Limite des secteurs de l'A.V.A.P.
- Immeubles protégés au titre de la législation sur le Monuments Historiques
- Parcelles protégées au titre de la législation sur les Monuments Historiques
- 1 Patrimoine architectural exceptionnel - Immeubles à conserver impérativement
- 2 Patrimoine architectural très intéressant - Immeubles caractéristiques à conserver
- 3 Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain - Conservation ou construction de qualité équivalente
- 4 Mur de clôture existant ou à créer
- 5 Bords de quais, ouvrages hydrauliques
- 6 Petit patrimoine architectural - Détails architecturaux remarquables
- 7 Espaces urbains, sols protégés au titre de l'A.V.A.P.

Espaces libres paysagers

- 8a Espaces boisés protégés au titre de l'A.V.A.P.
- 8b Espaces verts protégés au titre de l'A.V.A.P.
- 8c Jardins protégés au titre de l'A.V.A.P.
- 8d Haies structurantes
- 8e Alignements d'arbres
- 8f Arbres remarquables
- 9 Perspectives/Faisceaux de vues/Cônes de vues

A titre informatif :

- Ville anciennne fortifiée

N

0 50 100 150 200
Mètres

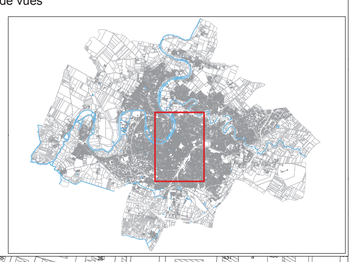

PUS
PUM
PN
PUCa